

238	UTBM service communication	Le Progrès	9 juillet 2013
		Grande région	Fusion - UFC- Université de Bourgogne - UBFC - communauté d'universités et établissements

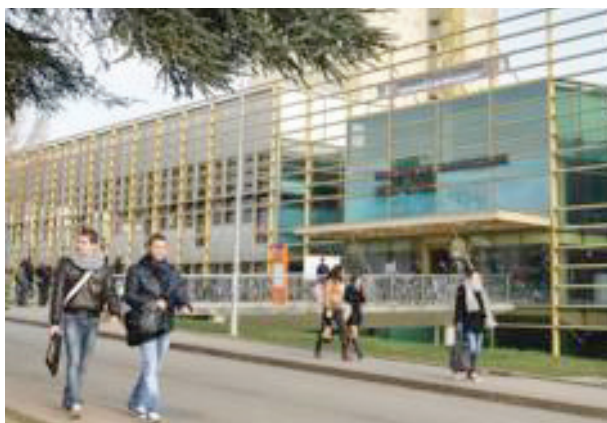
## Les universités de Bourgogne et de Franche-Comté font cause commune

**Enseignement supérieur.** Les deux entités se regrouperont au sein d'une communauté d'universités en 2014 afin de peser davantage, notamment sur le plan international.

Dans un communiqué de presse commun, l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté annoncent la création d'une communauté d'universités et établissements :

### Vers d'autres conventions d'association

« Les conseils d'administration de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté décident de créer l'Université de Bourgogne Franche-Comté, sous la forme d'une « communauté d'universités et établissements ». Le conseil d'administration de l'université de Franche-Comté, réuni le 2 juillet, et le conseil d'administration de l'université de Bourgogne, réuni le 3 juillet, ont adopté la délibération suivante : « (L'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté) décident de



■ Le regroupement au sein d'une communauté d'universités aura lieu à compter de 2014. Photo Le Bien Public

créer une « communauté d'universités et établissements » au sens du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche en voie d'être adopté par le Parlement. Ce nouvel établissement public, l'université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC), verra le jour en 2014. L'ENSMM et Agro-Sup Dijon, écoles d'ingénieurs, ainsi que l'UTBM, université de technologie, seront invitées à s'associer,

au sens de la loi, à l'UBFC dès sa création, par des conventions d'association qui leur seront propres. Elles seront, en outre, invitées à devenir membres à part entière, avec voix délibérative, du Conseil académique de l'UBFC. D'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche pourront, sur leur demande, conclure avec l'UBFC des conventions d'association. » ■